

Comment la critique d'un essai manque-t-elle sa cible ? Réponse à Gilles Forlot, « Critique de l'éducation plurilingue et interculturelle, ou comment ne pas se tromper de cible ? » *Langage & Société*, n° 140

Bruno Maurer

DANS **LANGAGE ET SOCIÉTÉ** 2012/4 (N° 142), PAGES 165 À 169

ÉDITIONS **ÉDITIONS DE LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME**

ISSN 0181-4095

ISBN 9782735114245

DOI 10.3917/ls.142.0165

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2012-4-page-165.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

**Comment la critique d'un essai manque-t-elle sa cible?
Réponse à Gilles Forlot, « Critique de l'éducation
plurilingue et interculturelle,
ou comment ne pas se tromper de cible? »
Langage & Société, n° 140¹**

Par Bruno Maurer

EA 739 Dipralang, Université Montpellier III
bruno.maurer@univ-montp3.fr

La critique que Gilles Forlot publie dans *Langage et Société* de mon ouvrage *Enseignement des langues et construction européenne. Le plurilinguisme, nouvelle idéologie dominante*, Paris, Éditions des archives contemporaines, est le premier élément de réponse essayant de produire un contre argumentaire à l'essai que j'ai rédigé et qui constitue une critique assez radicale du projet européen d'enseignement des langues tel que développé par la Division des Politiques Linguistiques du Conseil de l'Europe depuis plus d'une dizaine d'années.

Neuf mois après la parution de l'ouvrage, sorti en septembre 2011, je dirais presque qu'il était temps, je commençais à me demander si tout esprit critique était annihilé et si ce livre, pourtant porteur de quelques charges radicales contre un courant de pensée didactique qui occupe une place croissante et jouit d'une importante visibilité, allait passer inaperçu. Heureusement, et je ne suis pas ironique en écrivant cela, le texte de

-
1. La rubrique « Débat » de notre revue a précisément pour fonction de faire circuler arguments, critiques, contre-propositions entre les acteurs de la sociolinguistique et de l'analyse du discours. Nous remercions Bruno Maurer d'avoir lancé le débat sur l'éducation plurilingue et les institutions européennes dans son ouvrage de 2011 ; puis Gilles Forlot d'en avoir fait une lecture critique ; puis Bruno Maurer d'avoir accepté de lui répondre. Le « fil » du dialogue entre nous est constitué ; les argumentaires peuvent être poursuivis (note de la Direction).

G. Forlot permet d'ouvrir le débat. La revue *Langage & Société*, jouant pleinement son rôle, offre un lieu pour le mener.

Je passe sur les jugements de valeur sur mon livre, laissant à chaque lecteur la liberté de se faire son idée d'un travail qui ne serait « ni une étude de sociolinguistique, ni un travail de didactique critique vis-à-vis de ce courant éducatif devenu important, mais un essai, ou plutôt un pamphlet politique ».

Après tout, l'auteur n'a pas tort : mon ouvrage est d'abord un livre politique puisque le propos principal en est d'analyser la manière dont une institution s'est progressivement imposée comme une autorité indiscutable pour piloter l'enseignement des langues dans les pays européens alors qu'elle n'a aucune légitimité, ni démocratique, ni scientifique, pour ce faire : je veux parler de la Division des Politiques Linguistiques du Conseil de l'Europe.

On remarquera que le compte rendu de G. Forlot est totalement muet sur cet aspect, pourtant absolument central, de mon ouvrage.

Comment faire pour ne pas en parler ?

En prétendant que mes critiques seraient formulées à l'encontre du CECR, dont je rendrais responsable les évolutions actuelles ou à venir de la didactique.

Or il n'en est rien. Que l'on relise mon texte : aucune critique, sinon mineure et en quelques lignes, n'est faite de ce cadre de référence qui n'est qu'un outil. Ce qui est visé, c'est la politique qui est menée par la Division des Politiques Linguistiques et qui voudrait imposer ce cadre comme cadre unique de référence didactique, laminant au passage la diversité didactique des traditions européennes alors même que l'on prône partout le « pluri- »... N'y a-t-il pas là, au passage, une extraordinaire contradiction ?

Le cœur de mon propos n'est pas dans l'accusation du CECR, mais dans la dénonciation d'un projet éducatif qui prétend imposer une éducation dite plurilingue et interculturelle à tous les systèmes éducatifs des pays de la sphère du Conseil de l'Europe.

Ce qui est visé également, c'est le fait que le travail de cette Division est mené :

- sans mandat politique : qui a donné mandat à cette Division de mettre l'enseignement des langues au profit de la construction de toutes pièces d'un sentiment d'identité européenne ? Dans quels espaces a-t-on débattu de cette nouvelle orientation, pourtant radicalement nouvelle ?
- par des techniciens : qui sont-ils ? Ont-ils défini le cadre politique de l'éducation plurilingue et interculturelle ? Si oui, comment et sur quelles

bases? On est là face à une technocratie, révocable par aucun processus électoral, qui dispose de relais (les corps d'inspection) pour traduire, sans débat, dans les différentes politiques nationales, les orientations décidées ; – sur la base de rapports de consultance discutables (en raison de l'opacité des critères de choix des experts, du fait que les textes n'ont qu'une apparence de scientificité) ; – sans que les premiers éléments mis en place ici ou là par les expériences se réclamant de cette orientation n'aient jamais été sérieusement évalués et alors même qu'on se propose déjà de construire à partir de ces rapports des « politiques linguistiques » et des curriculums dans tous les pays européens.

Ainsi, en se situant au niveau du CECR alors que mon livre se positionne au niveau institutionnel de la Division des Politiques Linguistiques, de ses modes de travail, l'analyse de G. Forlot ne rend pas compte de ce que j'écris. Du reste, alors que mon livre comprend trois parties, les critiques adressées ne concernent que la première (didactique) et la troisième (politique européenne). Mais la deuxième, sur les modes de travail de la Division, la manière dont l'idéologie plurilingue se constitue et dont la communauté des chercheurs est enrôlée dans un projet qui la dépasse, est totalement passée sous silence par le compte rendu. Étonnant, non ?

G. Forlot me reproche également de ne pas m'intéresser aux travaux des chercheurs en éducation plurilingue. Encore une fois, la critique tombe à plat. Ce n'est pas du tout mon propos, ce que j'affirme dès l'introduction : je m'intéresse à l'action d'une institution politique, la Division des Politiques Linguistiques du Conseil de l'Europe, sur l'évolution de la didactique des langues, pas à la critique des travaux de mes collègues universitaires dont je ne questionne pas du tout la légitimité scientifique. D'où un corpus homogène sur lequel j'ai choisi de travailler, celui des textes de référence de cette Division, de tous les documents que la Division labellise et qui constituent son corps de doctrine en matière d'enseignement des langues. En sortir aurait constitué un tout autre projet, celui d'une thèse sur les travaux des chercheurs en éducation plurilingue et interculturelle, dont je reconnais bien volontiers la valeur et à plusieurs reprises dans mon livre.

Autre procédé pour disqualifier mes analyses sur l'évolution possible de la didactique des langues : juger de leur pertinence à l'aune de ce qui se pratique actuellement dans les établissements scolaires en France. Là encore, on est à côté du débat que je pose. Je prévois les impacts, les effets possibles et à-venir que les documents récents, à vocation

programmatische, pourraient avoir sur l'évolution des disciplines. Je ne fais en aucun cas une analyse de l'actuel... Là encore, la critique de G. Forlot est hors sujet.

Encore que... quand on y regarde de plus près, il est déjà évident que des changements récents dans l'enseignement des langues en France s'inspirent directement des propositions du Conseil de l'Europe. G. Forlot en donne lui-même un exemple en parlant des « groupes de compétences en langues dans l'enseignement secondaire (français) », dont « la mise en place » serait « dysfonctionnelle », « inspirée de la philosophie du CECR, mais souvent convertie en l'établissement de groupe de niveaux "à l'ancienne" ». Moi-même, quand j'écrivais ce livre, à l'automne 2010, j'ignorais qu'un an plus tard à peine, le 7 février 2012, le Ministre Chatel annoncerait déjà la globalisation et l'annualisation des horaires d'enseignement des langues, avec expérimentation sur 10 % des collèges, et quelques effets possibles sur le statut des enseignants de langues (défini jusqu'à présent sur une base hebdomadaire). Qu'ont en commun ces propositions? Eh bien, elles figurent parmi les propositions contenues dans les deux *Guides* de la Direction des Politiques Linguistiques et que j'expose dans la première partie de mon livre. Luc Chatel envisageait aussi, toujours dans ses annonces du 7 février 2012, la généralisation des stages de langue pendant les vacances et le développement d'un « cahier des charges national du séjour linguistique » afin de généraliser les séjours linguistiques à l'étranger: voilà qui confirme également mes analyses sur le fait que, dans cette nouvelle philosophie éducative, l'école servira surtout à préparer les esprits à apprendre les langues mais que l'essentiel risque bien de se passer en dehors de l'institution scolaire, avec un accroissement de la dimension marchande certes déjà existante, je le concède bien volontiers à G. Forlot, mais qui trouvera matière à s'épanouir dans ce nouveau contexte.

Autre angle d'attaque, un peu plus gênant parce que plus personnel, avec des remarques visant à débusquer des positionnements cachés de l'auteur.

Ici, j'« omettrais » (soit processus volontaire, soit ignorance de la part de l'auteur...) l'existence de la variation que connaissent également les monolingues et je serais en fait un défenseur caché du monolinguisme... Il n'est que de lire mes recherches sur le plurilinguisme africain, qui explorent les voies du recours aux langues des apprenants comme alternative au tout français, pour comprendre que l'accusation tombe d'elle-même: mes travaux ne peuvent être réduits à une défense et illustration simpliste, idéologique, du monolinguisme. Et, étant sociolinguiste avant d'être

didacticien, il est bien évident que je ne méconnaiss pas cette variation : j'y ai même consacré tout un ouvrage, *Une didactique de l'oral du primaire au lycée*, dans lequel je revenais en 2001 sur les fausses évidences d'un français langue « maternelle » ou « première » face auquel tous les élèves seraient à armes égales.

Là, je serais le défenseur d'une société fermée, contre « une éducation inclusive, diversifiante, innovante, plurielle et ouverte sur la diversité de notre société, n'en déplaise à l'auteur, devenue multiculturelle ». « N'en déplaise à l'auteur »... Voici une délicieuse insinuation mais que rien, absolument rien, ne justifie dans tout mon texte. Jacobin peut-être (autre accusation au passage...), Français d'abord non, non et non !

Autre argument, mais qui me comble d'aise ! J'aurais trop de facilité à critiquer des textes « d'un angélisme qui frise parfois le ridicule dans certains rapports ou études de référence du Conseil de l'Europe » (!) alors que ceux-ci ne sont pas connus de la communauté éducative... Le fait qu'ils ne soient pas connus de tous les enseignants n'empêche pas qu'en dépit d'un label de « ridicule que l'on frise » décerné au passage par G. Forlot, ces études dites de référence sont mises en ligne par le Conseil de l'Europe après un processus de contrôle éditorial que j'analyse, qu'elles figurent en bonne place sur la Plate-forme du Conseil de l'Europe et qu'elles servent d'étayage argumentatif aux documents majeurs dans un étonnant processus de circularité, les *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives* (2007) et *Guide pour le développement et la mise en œuvre de curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle* (2010).

Qu'est-ce qui est le plus gênant dans ce compte rendu critique qui, pour l'essentiel, ne traite donc pas du sujet ? C'est la conclusion. La voici : « En ce sens, je pense, contrairement à Pierre Frath (2012), qu'il serait imprudent de mettre cet ouvrage entre les mains de tous les enseignants de langues, qui n'y verraient, en toute bonne foi sans doute, que la confirmation de représentations et pratiques pédagogiques inscrites dans l'évidence de la nécessaire séparation et imperméabilité des langues. »

Ne laissons surtout pas les enseignants lire ce livre, ni se faire une opinion par eux-mêmes : curieuse position de la part d'un chercheur en didactique qui fait de la formation d'enseignants. Et je ne suis du reste pas bien sûr que pareille conclusion soit très appropriée dans un texte alimentant la rubrique nommée « Débat » d'une revue de sociolinguistique... Heureusement, ladite revue fait vivre ce débat en me fournissant l'occasion de revenir sur quelques-unes des prises de position du compte rendu critique de G. Forlot.

À suivre ?